



KPMG S.A.
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon



SECA FOREZ S.A.S
7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2023
Moulinvest S.A.
ZA de Ville - 43220 DUNIERES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES ET D'AUDIT
DU FOREZ - SECA FOREZ S.A.S
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 7 rue de l'Artisanat
42390 Villars
778149716 RCS SAINT-ETIENNE



KPMG S.A.
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon



SECA FOREZ S.A.S
7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest SA

ZA de Ville - 43220 DUNIERES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2023

À l'assemblée générale de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les immobilisations corporelles et stocks et en-cours constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en-cours sont présentées dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 21 décembre 2023

Villars, le 21 décembre 2023

KPMG S.A.

SECA FOREZ S.A.S.

Frédéric Damaisin
Associé

Pierre Gerard
Associé

SOMMAIRE

1. Bilan	4
2. Compte de résultat	6
3. Tableau des flux de trésorerie	8
4. Tableau de variation des capitaux propres	10
5. Annexe aux comptes consolidés	11
5.1. Informations relatives à la Société	11
5.2. Faits significatifs	11
5.2.1. Analyse de la performance du groupe	11
5.2.2. Facteurs de risque	12
5.2.3. Perspectives 2024	12
5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030	13
5.3. Principes et méthodes comptables	13
5.3.1. Référentiel comptable	13
5.3.2. Changement de méthode	13
5.3.3. Estimation et hypothèses	13
5.3.4. Base de préparation des états financiers	14
5.3.5. Principes et méthodes de consolidation	14
5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	14
5.3.7. Immobilisations incorporelles	14
5.3.8. Immobilisations corporelles	14
5.3.9. Immobilisations financières	15
5.3.10. Stocks	15
5.3.11. Créances et dettes	15
5.3.12. Actifs financiers	16
5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
5.3.14. Subventions d'investissement	16
5.3.15. Avantages du personnel	16
5.3.16. Provisions	16
5.3.17. Passifs éventuels et litiges	16
5.3.18. Impôts	17
5.3.19. Reconnaissance des produits	17
5.3.20. Contrat de location et crédits baux	18
5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts	18
5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	18
5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	18
5.3.24. Résultat par action	18

5.4. Périmètre de consolidation	19
5.4.1. Liste des sociétés consolidées	19
5.4.2. Variation de périmètre	19
5.5. Bilan	20
5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	20
5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations	21
5.5.3. Stocks et en-cours	22
5.5.4. Créances clients et autres créances	22
5.5.5. Actifs financiers	23
5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie	23
5.5.7. Capital et informations sur le capital	23
5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net	24
5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions	26
5.5.10. Litiges et passifs éventuels	26
5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes	26
5.6. Compte de résultat	28
5.6.1. Résultat d'exploitation	28
5.6.2. Résultat financier	28
5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels	28
5.7. Autres informations	29
5.7.1. Effectif du groupe	29
5.7.2. Impôts	29
5.7.3. Résultat net par action	30
5.7.4. Parties liées	30
5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes	31
5.7.6. Rémunération des organes de direction	31
5.7.7. Frais de recherche et développement	31
5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	31
5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	31
5.8. Information sectorielle	32
5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)	32
5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)	32
5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité	32
5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité	32
5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)	32
5.9. Engagements hors bilan	33
5.9.1. Engagements financiers donnés	33
5.9.2. Engagements financiers reçus	36

1. Bilan

ACTIF (En K€)	31/08/2023	31/08/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Ecart d'acquisition		
Marques		
Frais de développement		
Concessions, brevets, droits similaires		2
Fonds commercial		
Immobilisations incorporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	4 745	5 050
Constructions	13 161	11 843
Installations techniques, matériel, outillage	46 584	39 962
Immobilisations corporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations corporelles	3 019	2 468
Immobilisations corporelles en cours	2 302	3 322
Avances et acomptes	4 435	6 114
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	73	73
Prêts	156	152
Autres immobilisations financières	11	11
TITRES MIS EN EQUIVALENCE		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 486	68 997
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	18 767	19 797
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	7 221	10 025
Marchandises	27	4
CLIENTS		
Créances clients et comptes rattachés	11 710	13 017
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances, acomptes versés sur commandes	58	864
Créances fiscales		
Actifs d'impôts différés	68	70
Créances sociales		
Autres créances	4 528	2 391
Charges constatées d'avance	369	228
Capital souscrit et appelé, non versé		
Frais d'émission d'emprunt	229	361
Prime de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TRESORERIE ET EQUIVALENTS		
Valeurs mobilières de placement	12 720	
Actions propres		
Disponibilités	18 871	27 003
TOTAL ACTIF CIRCULANT	74 568	73 760
TOTAL GENERAL	149 054	142 757

PASSIF (en K€)	31/08/2023	31/08/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 690	3 690
Primes sur capital	7 465	7 465
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	369	187
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 497	
Réserve du groupe	47 416	33 567
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau	80	31
RESULTAT GROUPE	9 733	18 604
Subventions d'investissement groupe	775	
Titres en auto-contrôle	-354	-330
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	70 671	63 214
INTERETS MINORITAIRES		
Subventions d'investissement hors groupe		
Intérêts hors groupe	315	194
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	129	120
INTERETS MINORITAIRES	444	314
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Ecart acquisition négatif		
Provisions pour engagements retraite et avantages similaires	398	315
Provisions pour litige	312	282
Provisions pour restructuration		
Provisions pour pertes de change		
Autres provisions	2 409	2 573
TOTAL PROVISIONS	3 119	3 170
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	40 054	38 740
Emprunts en crédit-bail	5 529	5 780
Concours bancaires courants		
Autres dettes financières diverses	33	22
FOURNISSEURS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 691	14 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	604	1 865
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	396	198
Dettes fiscales et sociales	3 101	7 581
Impôts différés passifs	4 532	3 960
Autres dettes	851	1 542
Produits constatés d'avance	1 029	1 383
Ecart de conversion passif		
TOTAL DETTES	74 820	76 059
TOTAL GENERAL	149 054	142 757

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2023	31/08/2022
CHIFFRES D'AFFAIRES		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	88 847	97 089
Production vendue de biens Export	10 262	15 159
Production vendue de services France	1 179	1 644
Production vendue de services Export	553	201
TOTAL I	100 841	114 093
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	-2 030	4 371
Production immobilisée	373	261
Subventions d'exploitation	57	63
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	1 646	376
Autres produits	87	63
TOTAL II	133	5 134
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	40 876	55 210
Variation de stock de MP et autres approvisionnements	1 007	-4 411
Autres achats et charges externes	22 290	18 614
Impôts, taxes et versements assimilés	1 060	1 278
Salaires et traitements	7 881	7 898
Charges sociales	3 128	3 294
Dotations amortissements et dépréciations des immobilisations	9 861	9 596
Dotations d'exploitation aux dépréciations et provisions	1 004	142
QP de résultat sur opérations faites en commun		
Autres charges	39	19
TOTAL III	87 146	91 640
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III) avant dépréciation de l'écart d'acquisition	13 828	27 587
Dotations amortissements et dépréciations écarts d'acquisition		
RESULTAT D'EXPLOITATION après dépréciation de l'écart d'acquisition	13 828	27 587

RESULTAT (En K€)	31/08/2023	31/08/2022
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	441	13
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
Gains de change		
TOTAL IV	441	13
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 380	1 168
Différences négatives de change		17
Charges nettes sur cessions de VMP		
Pertes de change		
TOTAL V	1 380	1 185
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-939	-1 172
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	12 889	26 415
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50	382
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	688	973
Reprises sur provisions, transferts de charges	229	47
Autres produits exceptionnels		
TOTAL VI	967	1 402
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	435	208
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	103	685
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	109	1 344
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL VII	647	2 237
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	320	-835
Impôts exigibles	3 031	5 996
Impôts différés	315	860
TOTAL VIII	3 346	6 856
TOTAL DES PRODUITS	102 382	120 642
TOTAL DES CHARGES	92 519	101 918
Résultat des sociétés intégrées	9 863	18 724
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat d'ensemble consolidé	9 863	18 724
Résultat groupe	9 733	18 604
Résultat hors groupe	130	120
Résultat par action	3.2594	6.1864

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2023	31/08/2022
Résultat net des sociétés intégrées	9 863	18 724
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	9 522	10 474
- Variation des impôts différés	315	860
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-152	187
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	19 548	30 245
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 466	-7 953
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 014	22 292
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u>		
Acquisition d'immobilisations (-)	-14 364	-8 412
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	254	544
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-14 110	-7 868
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-3 027	- 1 968
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-24	-16
Emissions d'emprunts (+)	9 215	6 058
Remboursements d'emprunts (-)	-9 481	-9 003
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 317	-4 929
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	4 587	9 495
Trésorerie d'ouverture	27 003	17 508
Trésorerie de clôture	31 590	27 003
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 2 363 500 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 2 363 500 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2023	31/08/2022
Résultat net des sociétés intégrées	9 863	18 724
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	9 522	10 474
- Variation des impôts différés	315	860
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-152	187
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	19 548	30 245
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 466	-7 953
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 014	22 292
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u>		
Acquisition d'immobilisations (-)	-16 727	-10 686
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	254	544
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-16 473	-10 142
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-3 027	-1 968
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-24	-16
Emissions d'emprunts (+)	11 578	8 332
Remboursements d'emprunts (-)	-9 481	-9 003
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-954	-2 655
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	4 587	9 495
Trésorerie d'ouverture retraitée	27 003	17 508
Trésorerie de clôture retraitée	31 590	27 003
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2021	3 690	7 591	187	2 558	21 887	0	10 994	-314	46 593	194
Augmentation de capital (*)								-16	-16	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-686	11 680		-10 994		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							18 604		18 604	120
Variation de périmètre										
Autres variations		-126		-1 872		31			-1 967	
31-août-2022	3 690	7 465	187	0	33 567	31	18 604	-330	63 214	314

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2022	3 690	7 465	187	0	33 567	31	18 604	-330	63 214	314
Augmentation de capital (*)								-24	-24	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			182	1 497	13 849		-15 528		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							9 733		9 733	130
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								775	775	
Dividendes							-3 076		-3 076	
Autres variations						49			49	
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, sans changement depuis la clôture de l'exercice précédent.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 100,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2022/2023 contre 114,1 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 10,7 % du chiffre d'affaires total (contre 13,5 % en N-1).

L'activité Bois Construction (43 % du chiffre d'affaires total du Groupe) voit ses ventes diminuer de 26,2 %. La baisse des prix de vente se double d'un recul des volumes vendus, après deux années de très forte progression. Le recul du nombre de permis de construire et de mises en chantier impacte directement les ventes, de même que le contexte d'inflation généralisée, la hausse des taux d'intérêts et le contexte géopolitique mondial.

Les activités du pôle Bois Energie (32 % du chiffre d'affaires) progressent de 40,4 %. Les ventes de granulés ont été soutenues tout au long de l'exercice, tirant les prix à la hausse. L'outil de production fonctionne à pleine capacité. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 8,4 %.

Les ventes du pôle Imprégnation (22 % du CA) sont en baisse de 23,9 %, avec des évolutions contrastées. Le marché des poteaux progresse de 4,6 %. En revanche, la gamme Décovert recule fortement (CA : - 39,2 %), après deux années de forte progression. Tout comme pour l'activité de Bois de construction, la demande en produits destinés à l'aménagement extérieur a été freinée par la conjoncture défavorable.

La marge brute s'établit à 56,9 millions d'euros en retrait de 15,9 % à période comparable. Le taux de marge brute ressort ainsi à 57,61 % de la production de l'exercice, contre 57,12 % au 31/08/2022, traduisant une variation des prix d'achat des bois similaire à celle des prix de vente.

La part de la masse salariale représente 10,9 % du chiffre d'affaires, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (9,8 %). Le recul du chiffre d'affaires explique cette variation, car en valeur absolue, la masse salariale recule de 1,6 %.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 22,3 millions d'euros, soit 22,1 % du chiffre d'affaires contre 16,3 % au titre de la période précédente. Cette variation résulte de la progression générale des prix des produits et services dans un contexte d'inflation généralisée, mais aussi du recul du chiffre d'affaires. Les charges liées à l'électricité et aux assurances représentent les progressions les plus significatives.

L'EBITDA consolidé s'établit à 24,5 millions d'euros (-33,8 % vs. EBITDA au 31/08/2022).

Le résultat d'exploitation est en retrait à 13,8 millions d'euros contre 27,6 millions d'euros sur 2021-2022, représentant un taux de marge opérationnelle de 13,7 % du chiffre d'affaires (contre 24,2 % en N-1).

Les charges financières nettes sont en repli à 0,9 million d'euros (contre 1,2 million d'euros au 31/08/2022).

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 9,9 millions d'euros au 31 août 2023, contre 18,7 millions d'euros au 31 août 2022.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Pour 2024, le groupe évoluera dans un environnement tendu du fait d'un marché plus restreint et de la forte augmentation des capacités de production des entreprises françaises et européennes ces dernières années. Le groupe met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients.

Pour l'activité granulation, la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Les marchés export et fibre constituent des relais de croissance et de diversification face à une diminution progressive des ventes auprès de la clientèle institutionnelle historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en croissance sur le long terme, même si elle fait actuellement face à une diminution en raison du contexte macroéconomique. Le groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés).

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2015, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2024

Le climat d'incertitudes géopolitiques et macro-économiques, ainsi que le contexte inflationniste et le resserrement des conditions de crédit, continuent de peser sur l'activité Bois de construction du Groupe.

Si la visibilité est relativement limitée à court terme, le Groupe MOULINVEST est toujours confiant à moyen et long terme. En effet, pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, l'utilisation du bois devrait s'accroître pour les constructions nouvelles (norme RT 2020), ainsi que la rénovation. Les perspectives de chiffre d'affaires à moyen terme dépendront de 2 critères : hausse des volumes et prix de marché. Si les investissements récents en capacité de production s'avèrent payants en termes de volume, les prix de vente actuels orientés à la baisse auront un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

Sur le marché des granulés, la demande dépendra en partie de la vigueur du climat au cours du prochain hiver. L'activité de granulation a atteint un niveau de production normatif. Le Groupe maintient un positionnement axé sur la fidélisation de sa clientèle en lui proposant un haut niveau de qualité tant sur les produits que sur les services associés.

Enfin, le Groupe souhaite poursuivre sa politique d'investissement et de modernisation des installations industrielles menée depuis plusieurs années, toujours dans une optique d'amélioration de la productivité. Selon l'évolution de la situation, les investissements pourront être décalés dans le temps.

5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030

Les démarches administratives visant à obtenir les autorisations se poursuivent. Dans l'attente de leur finalisation, le Groupe procédera au cours de l'exercice 2023-2024 à des investissements permettant d'accroître les volumes produits et améliorer la productivité. L'installation d'un nouveau bi-coupe est en cours chez SCIERIE MOULIN. Il permettra, début 2024, une hausse de la capacité de sciage des gros billons, tout en améliorant le rendement matière et la qualité du bois scié.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2023, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, de manière prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2023, sont les mêmes que ceux au 31/08/2022. Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2023.
Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2022.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes obligatoires suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des impôts différés (cf. § 5.3.18) ;
- Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés (cf. § 5.3.20) ;
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21) ;
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22).

L'application prospective du nouveau référentiel n'a pas d'impact, car ces méthodes étaient déjà utilisées par le groupe en règlement CRC 99-02.

Le groupe applique les méthodes optionnelles suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15) ;
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Etalement des subventions d'investissement, avec inscription en capitaux propres (cf. § 5.3.14).

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à postériori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Le stock de produits finis est évalué au coût de revient.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêt et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrécouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours.

Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont :

- virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée, pour celles octroyées avant le 1^{er} janvier 2021 ;
- inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt, pour celles octroyées après le 1^{er} janvier 2021 en application du règlement ANC 2020-01.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2023 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 3%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 3.46 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 25%.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un bénéfice fiscal de 11 244 K€ au 31 août 2023.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile.

Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata du chiffre d'affaires réel au 31 août.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir au bilan arrêté le 31 août 2023 : 229 k€).

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du règlement ANC 2020-01, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2023, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 1 556 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un mali net de -21 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 354 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2023 : 703 607 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation n'est pas modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2022.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	255		1			254
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	255	0	1	0	0	254
Terrains	9 081	155				9 236
Constructions	21 807	528	145		1 883	24 073
Installations techniques	89 764	10 644	994		3 811	103 225
Autres immo corporelles	5 298	933	54		207	6 384
Immo en cours	3 322	1 957			-2 977	2 302
Avances et acomptes	6 114	1 245			-2 924	4 435
IMMO CORPORELLES	135 386	15 462	1 193	0	0	149 655
Titres participation	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	73					73
Prêts	152	4				156
Autres immo financières	14					14
IMMO FINANCIERES	239	4	0	0	0	243
TOTAL	135 880	15 466	1 194	0	0	150 152

Les principaux investissements correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation, notamment :

- la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter de nouveaux autoclaves d'injection sur le site France Bois Imprégnés de Boisset lès Montrond pour 496 k€ ;
- la modernisation et le remplacement d'autoclaves pour France Bois Imprégnés : 602 k€ ;
- le remplacement de matériel d'exploitation forestière, de transport et de manutention : 823 k€ ;
- le rétrofit d'un classeur, pour la Scierie Moulin pour 6 380 k€ ;
- une centrale d'aspiration des poussières pour Scierie Moulin : 211 k€ ;
- la construction d'un nouveau bâtiment de maintenance et d'aires de stockage couvertes : 1 544 k€ sur SCI de Ville.

Concernant les crédits-baux, ont été financés chez SCIERIE MOULIN des matériels pour 1 789 K€ (abatteuse, bacheuse, robotisation d'une raboteuse, porteur) et une semi-remorque pour 190 K€, chez MOULIN BOIS ENERGIE un camion pour 111 K€, et chez France BOIS IMPREGNES des matériels de manutention pour 273 K€ (chariot et pelle).

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 27 976 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 8 373 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	253	2	1			254
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	253	2	1	0	0	254
Terrains	4 031	460				4 491
Constructions	9 963	1 089	140			10 912
Installations techniques	49 802	7 747	908			56 641
Immo en crédit-bail et assimilés						
Autres immo corporelles	2 831	576	42			3 365
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	66 627	9 872	1 090	0	0	75 409
TOTAL	66 880	9 874	1 091	0	0	75 663

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2023	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	18 771	4	18 767
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	7 995	774	7 221
Marchandises	27		27
TOTAL	26 793	778	26 015

Les stocks de produits finis font l'objet d'une dépréciation de 774 K€ au 31/08/2023.

STOCK 31/08/2022	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	19 801	4	19 797
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	10 025		10 025
Marchandises	4		4
TOTAL	29 830	4	29 826

5.5.4. Créances clients et autres créances

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2023			
Prêts	156	4	152
Créances clients	11 819	11 819	
Avances et acomptes versés	58	58	
Actifs d'impôts différés	68	68	
Autres créances	4 527	4 527	
Charges constatées d'avance	369	369	
Frais d'émission d'emprunt	229	132	97
TOTAL	17 226	16 977	249

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 109 K€ au 31/08/2023.

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2022			
Prêts	152	4	148
Créances clients	13 017	13 017	
Avances et acomptes versés	863	863	
Actifs d'impôts différés	70	70	
Autres créances	2 390	2 390	
Charges constatées d'avance	228	228	
Frais d'émission d'emprunt	361	132	229
TOTAL	17 081	16 704	377

Les créances clients faisaient l'objet d'une dépréciation de 104 K€ au 31/08/2022.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2023 : 12 720 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez SCIERIE MOULIN pour 6 121 K€ (dont 121 K€ d'intérêts à recevoir) et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 6 599 K€ (dont 99 K€ d'intérêts à recevoir).

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 4 300 K€ (intérêts courus : 58 K€), chez SCIERIE MOULIN pour 100 K€ (intérêts courus : 2 K€), et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 3 900 K€ (intérêts courus : 8 K€).

- Au 31/08/2022 : Néant

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 35,4 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 19 548 k€.

La variation du besoin en fonds de roulement a permis de dégager 2 466 k€ sur la période, en lien avec la baisse du niveau des stocks.

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 22 014 k€.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 14 110 k€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 2 363 k€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement pour Scierie Moulin et France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 9 481 k€, alors que 9 215 k€ de nouveaux emprunts (subventions d'investissement incluses) ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 3 027 k€ a été versé en février 2023 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 4 587 k€, pour s'établir à 31 590 k€ au 31 août 2023.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social :

	EX. 31/08/2023	EX. 31/08/2022
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 49 412 actions propres à la clôture.

La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	40 054	7 176	26 769	6 109
Emprunts en crédit-bail	5 529	2 081	3 342	106
Emprunts et dettes financières divers	33	33		
TOTAL	45 616	9 290	30 111	6 215

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2023, les emprunts en crédit-bail comportent 476 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 218 k€ à moins d'1 an, et 258 k€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2023	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 201	8 518	30 719
Autres emprunts à taux variable	9 335	0	9 335
Dettes financières auprès des établissements de crédit	31 536	8 518	40 054
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 529	0	5 529
Autres dettes financières		33	33

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 30 719 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 9 335 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 46.52 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 878 / 70 671 = 46.52 %, contre 51.32 % au 31/08/2022).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2023 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.571 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2023 est de 14 285 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€.

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 58 824 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 254 339 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	38 740	6 297	26 923	5 520
Emprunts en crédit-bail	5 780	2 180	3 475	125
Emprunts et dettes financières divers	22	22		
TOTAL	44 542	8 499	30 398	5 645

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2022, les emprunts en crédit-bail comportent 888 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 413 k€ à moins d'1 an, et 475 k€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2022	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	21 103	5 023	26 126
Autres emprunts à taux variable	12 614	0	12 614
Dettes financières auprès des établissements de crédit	33 717	5 023	38 740
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 780		5 780
Autres dettes financières		22	22

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 26 126 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 12 614 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 51.32 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 443 / 63 214 = 51.32 %, contre 70.19 % au 31/08/2021).

Concernant le crédit syndiqué assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers, au 31 août 2022 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.473 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2022 est de 12 385 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€.

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 139 352 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 483 166 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2022	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2023
Provision pour litiges	282			30		312
Provisions pour risque et charge	2 574			64	-229	2 409
Provisions pour retraites	314			85	-1	398
TOTAL	3 170	0	0	179	-230	3 119

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2023 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 31 août 2023.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 495 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles. Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions règlementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 721 k€. Une reprise de provision de 179 k€ a été constatée sur l'exercice, suite à la réalisation de travaux.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatés sur la période au titre :

- D'une dotation aux provisions pour indemnités de départs en retraite à venir pour 83 k€ ;
- De la constatation de provisions pour risques et litiges à hauteur de 45 k€.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d’approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l’occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s’effectue soit à la signature de la convention d’achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d’achat, et modulo le versement d’un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d’un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d’avance correspondent essentiellement à des subventions d’investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

Ce retraitement concerne uniquement les subventions octroyées avant le 1^{er} janvier 2021 (1 020 K€ restants au 31 août 2023 en produits d’avance au bilan). Celles obtenues postérieurement à cette date sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d’impôt (775 K€ au 31 août 2023, déduction faite d’un impôt différé de 258 K€).

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 691	18 691		
Dettes sur immobilisations	604	604		
Avances et acomptes sur commande	396	396		
Dettes fiscales et sociales	3 101	3 101		
Impôts différés passifs (*)	4 532	3 332	1 121	79
Autres dettes	851	851		
Produits constatés d'avance	1 029	1 029		
TOTAL	29 204	28 004	1 121	79

(*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l’impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d’une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 988	14 988		
Dettes sur immobilisations	1 865	1 865		
Avances et acomptes sur commande	198	198		
Dettes fiscales et sociales	7 581	7 581		
Impôts différés passifs (*)	3 960	2 839	411	710
Autres dettes	1 542	1 542		
Produits constatés d'avance	1 383	1 383		
TOTAL	31 517	30 396	411	710

(*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l’impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d’une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2023	31/08/2022
Revenus des participations		
Revenus de placements	368	
Escomptes obtenus	10	13
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change		
Autres produits financiers	62	
Transfert de charges financières		
TOTAL	440	13

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2023	31/08/2022
Intérêts bancaires	1 223	980
Intérêts sur crédit bail	73	69
Escomptes accordés	84	119
Pertes de change		17
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 380	1 185

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2023	31/08/2022
Produits de cessions d'immobilisations	254	517
Quote-part de subvention	434	455
Autres opérations en capital		
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	229	47
Indemnité d'assurance		27
Produits divers (régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	50	355
TOTAL	967	1 401

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2023	31/08/2022
Cession d'immobilisations	102	686
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Changement méthode		
Dotations aux provisions pour risques	65	930
Dotations aux provisions pour litiges	31	414
Coût de désamiantage et de dépollution	302	93
Rappels suite à contrôle fiscal et social		
Sinistres	42	
Pénalités		
Charges diverses (régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	105	114
TOTAL	647	2 237

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2023	%	31/08/2022	%
Cadres	30	13%	33	15%
A. M. et techniciens	25	11%	29	13%
Employés	51	23%	41	19%
Ouvriers	118	53%	112	52%
TOTAL	224	100%	215	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2023	31/08/2022
Impôts exigibles	3 031	5 996
Impôts différés	315	860
TOTAL	3 346	6 856

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2023	31/08/2022
Résultat avant impôt	13 209	25 580
Taux normal d'impôt en France	25,00%	26,50%
Impôt théorique (A)	3 302	6 779
Impôt réel (B)	3 346	6 856
Différence à expliquer (A-B)	-44	-77

Éléments de rapprochement	31/08/2023	31/08/2022
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	19	-4
Effets de la variation du taux (report variable)	0	0
Résultats taxés aux taux réduits	-68	-137
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-21	-59
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	27	118
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	0	-5
Impact intégration fiscale	-3	-1
Crédits d'impôts	2	11
Autres		
Montant rapproché	-44	-77

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2023	31/08/2022
Décalages temporaires	-126	281
Reports fiscaux déficitaires	1	1
Frais d'acquisition de titres		
Indemnités de départ à la retraite	46	26
TOTAL ID ACTIFS	-79	308
Juste valeur actifs amortissables	49	54
Eliminations internes / retraitements divers	30	33
Crédits baux	826	889
Provisions réglementées	3 479	3 221
TOTAL ID PASSIFS	4 384	4 197
IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2023	31/08/2022
Impôts différés actifs	68	70
Impôts différés passifs	4 532	3 960

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.
 RESULTAT PAR ACTION = 9 862 769 € / 3 025 926 = 3.259422 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 54 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2023, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain.

Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur.

La charge globale de loyer correspondante est de 94 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2023, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés dans les comptes au 31 août 2023, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 97 188 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 22 045 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 6 572 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 19 040 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 456 840 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement n'a pas été isolé au 31/08/2023.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture au 31 août 2023.

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Néant.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2023	%	31/08/2022	%
France	90 026	89,28%	98 733	86,54%
Europe	8 630	8,56%	14 854	13,02%
Amérique	0	0,00%	34	0,03%
Océanie	0	0,00%	0	0,00%
Asie	63	0,06%	28	0,02%
Afrique	2 122	2,10%	444	0,39%
TOTAL	100 841	100%	114 093	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2023	%	31/08/2022	%
BOIS CONSTRUCTION	43 401	43,04%	58 825	51,56%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	5 031	4,99%	4 643	4,07%
Granulation	27 402	27,17%	18 454	16,17%
IMPREGNATION				
Poteaux	10 800	10,71%	10 326	9,05%
Décovert	11 770	11,67%	19 345	16,96%
AUTRES	2 437	2,42%	2 500	2,19%
Dont Bois palettes	1 955		2 005	
TOTAL	100 841	100%	114 093	100%

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2023	%	31/08/2022	%
BOIS CONSTRUCTION	92 939	61,90%	81 143	59,72%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	13 604	9,06%	13 529	9,96%
Granulation	21 610	14,39%	21 298	15,67%
IMPREGNATION	19 831	13,21%	17 014	12,52%
MASSIF BOIS		0,00%	731	0,54%
AUTRES	2 167	1,44%	2 164	1,59%
TOTAL	150 151	100%	135 879	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 140 K€ de valeur brute et 3 639 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 42 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires	46 557 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros)	118 870 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires	314 915 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 450 000 €, en principal et accessoires	282 938 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 2 100 000 €, en principal et accessoires	1 457 148 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros)	51 094 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros)	49 712 €
Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN	1 080 000 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires	511 988 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	1 000 000 €
Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €), dont le capital restant dû s'élève à :	383 275 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €)	102 846 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'EPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation) – caution totale : 405 000 €	303 478 €
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires	
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires	68 410 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 14 934 507 €.

Nantissement du fonds de commerce, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 2 300 000 €, débloqué à hauteur de 1 569 610 € au 31 août 2023. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 498 678 €.

Nantissement du matériel financé, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 224 575 €.

Hypothèque de 1^{er} rang sur le bail à construction de l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 24 578 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 50 906 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 3 065 euros (201 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 138 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 4 514 euros (296 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 202 442 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 12 154 euros (797 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 543 987 € HT) consenti par le Crédit Coopératif.

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès du CREDIT AGRICOLE (montant initial de l'emprunt : 1 400 000 €) 1 320 721 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 667 783 €.

Nantissement des matériels financés (granulation) au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 1 100 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 119 228 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :
 - Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
 - Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 370 113 €.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.

- Affectation hypothécaire des constructions du projet industriel en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 442 590 € (montant initial : 1 900 000 €).
- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2023 : 934 936 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2023 : 816 114 €) souscrits par la SCI DE VILLE.
- Garantie hypothécaire sur un terrain sis à DUNIERES, cadastré sections AM821, pour un emprunt de 500 000 € auprès de ARKEA (capital restant dû au 31/08/2023 : 383 275 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Hypothèque conventionnelle sur le tènement immobilier pour le bâtiment de stockage sis à DUNIERES, pour un emprunt de 450 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE (capital restant dû au 31/08/2023 : 387 408 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Affectation hypothécaire pour garantir les engagements pris par la Scierie Moulin envers la Société Générale pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû s'élève à 24 578 €.

➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2023 : 703 607 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2023 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :
 - Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
 - Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
 - Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.
- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2023 : 417 550 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.
- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 062 965 € (montant initial : 1 400 000 €).

➤ **France Bois Imprénés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 115 292 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 120 638 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 66 537 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 41 970 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 152 780 €, au profit de BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 199 759 €.

Hypothèque (garantie initiale : 1 610 000 €) sur bien immobilier au profit du LCL pour un emprunt d'un montant nominal de 1 400 000 €, débloqué à hauteur de 1 327 039 € au 31/08/2023. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 261 410 €.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Moulinvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 31/08/2023, toutes les tranches (A : 13 000 000 €, B : 10 000 000 €, C : 4 700 000 €, et D : 3 300 000 €) sont entièrement débloquées.

Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 19 334 452 € au 31/08/2023.

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin : 2 084 604 €

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin : 1 075 467 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 5/12/2019 auprès de NATIXIS (montant initial de 84 363 €) : 7 443 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 15/03/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 149 807 €) : 62 222 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 20/09/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 406 032 €) : 138 369 €

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 320 000 € et capital restant dû de 74 252 €) : 25 453 €

Concernant un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 875 000 € et capital restant dû de 803 525 €) :

Co-garantie du Fonds de Garantie Régional : 108 500 €

Caution donnée par SOMUDIMEC : 241 057 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : 220 000 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Aval donné par la CAISSE D'ÉPARGNE pour un crédit-bail du 29/10/2019 auprès de NATIXIS : 556 187 €